



Paris, le 3 décembre 2015

## Rapport de la CRE sur le fonctionnement des marchés de gros de l'énergie en 2014-2015

La CRE publie son rapport annuel sur le fonctionnement des marchés de gros français de l'électricité, du CO<sub>2</sub> et du gaz naturel. Il rend compte des activités de surveillance de la CRE et présente l'évolution des marchés de gros en 2014 et au premier semestre 2015.

Sur le plan national, l'activité de surveillance des marchés de gros de l'électricité et du gaz de la CRE est encadrée par le règlement européen REMIT relatif à l'intégrité et à la transparence des marchés de gros de l'énergie. Le 7 janvier 2015 a marqué un tournant opérationnel pour REMIT avec l'entrée en vigueur du règlement d'exécution concernant la collecte des données de transactions sur les marchés de gros. La collecte a débuté le 7 octobre 2015 pour les données standard (contrats physiques ou financiers). Les autres données seront collectées à partir du 7 avril 2016 (contrats non standards, données fondamentales individuelles).

La CRE peut mener des enquêtes en cas de suspicion d'abus de marché et sanctionner les manquements éventuels.

La conjoncture des marchés de l'énergie depuis début 2014 s'inscrit dans un contexte de baisse des prix des matières premières, notamment ceux du pétrole et du charbon, qui s'explique par le ralentissement de la croissance économique et un surplus de l'offre lié en partie à la production de gaz et de pétrole de schiste américain. Dans un contexte climatique particulièrement clément au cours de l'année écoulée et de bonnes disponibilités du parc nucléaire, l'équilibre offre-demande n'a pas souffert de tensions, tant en électricité qu'en gaz. Cela a entraîné une nette diminution des événements inhabituels de marché et, en particulier l'absence de pics de prix.

L'évolution du prix du quota de CO<sub>2</sub>, à la hausse, marque une exception par rapport à la tendance baissière des matières premières. Ce prix se situe actuellement à près de 8 €/tCO<sub>2</sub>. Même si ce niveau reste bas, il s'inscrit en hausse du fait des réformes structurelles (backloading et réserve de stabilité) adoptées afin de résorber le surplus de quotas en circulation.

Sur les marchés de gros de l'électricité, les prix spot ont baissé de 20 % pour se situer à 34,6 €/MWh en moyenne au cours de 2014. Les prix à terme sont passés en dessous du niveau de 42 €/MWh à partir de la fin de 2014. Ils se situaient à la fin du mois de septembre 2015 à des niveaux proches de 38 €/MWh, et ce pour les échéances à un, deux et trois ans. Aujourd'hui, ils sont proches de 36 €/MWh.

La baisse de souscription d'ARENH, amorcée en 2014, s'est accentuée en 2015. Le volume total d'ARENH livré au 1<sup>er</sup> semestre 2015 s'élevait à 12,3 TWh contre 34,5 TWh sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2014. Il est descendu à 3,8 TWh au 2<sup>nd</sup> semestre 2015. Pour la première fois depuis le démarrage du dispositif, aucun volume d'ARENH ne sera livré aux fournisseurs alternatifs sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016, dans la mesure où ils n'en ont pas demandé.

Sur les marchés de gros du gaz, la bonne disponibilité du gaz naturel liquéfié (GNL) a permis de rapprocher les prix des différentes zones (Europe, Asie, Amérique du Sud) et, au niveau européen, d'assurer une bonne convergence des prix entre différentes places de marché. Les bons niveaux de stocks, ainsi que le retour des approvisionnements en GNL, ont permis de décongestionner la liaison Nord-Sud à partir d'octobre 2014. L'écart de prix entre les zones Nord et Sud, qui avait dépassé les 10 €/MWh à plusieurs reprises à la fin de 2013 et en 2014, s'est nettement réduit depuis octobre 2014 et ne dépasse désormais plus les 2 €/MWh.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

### Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)